



Août 2019 : Extrait des décisions du Conseil municipal

Décisions de l'exécutif susceptibles de vous intéresser étant précisé que seule la notification officielle fait foi :

- Lors de ses séances du 5 et du 19 août 2019 et dans le cadre de l'agrandissement des vestiaires du stade du Verney, le conseil municipal a adjugé les travaux de menuiserie intérieure à l'entreprise TRISCONI-ANCHISE SA, les aménagements de vestiaires à l'entreprise INTEROFFICE Valais ainsi que l'installation du contrôle d'accès Salto à l'entreprise HASLER+CO SA.
- Lors de sa séance du 5 août 2019, le conseil municipal a décidé de poursuivre la 2e étape des travaux pour la mise en séparatif des réseaux d'eaux usées et d'eaux claires du quartier "Les Cerniers" et, en parallèle, de réaliser la pose de cuves de rétention et de construire un dessableur. Le conseil a adjugé ces travaux à l'entreprise MICHAUD et MARIAUX SA.
- Lors de sa séance du 5 août 2019, le conseil municipal a décidé de poursuivre l'intégration de la médiathèque communale au réseau de bibliothèques romandes "RERO ILS", réseau précédemment intitulé "RERO".
- Lors de sa séance du 19 août 2019, le conseil municipal a déterminé les tarifs d'électricité 2020 ainsi que les catégories de consommateurs. Le prix final de l'électricité reste très attractif et se situe à 15,62 ct/kWh malgré une légère hausse de 4,2 % par rapport à 2019. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la page suivante <https://www.monthey.ch/tarifs/electricite>.
- Lors de sa séance du 19 août 2019, le conseil municipal a relevé la qualité du tri des déchets, par les Montheyens, et notamment pour les substrats de compost. La gestion des déchets PET ainsi que la dépose des papiers et cartons restent cependant d'actualité.
- Lors de sa séance du 26 août 2019, le conseil municipal a décidé de procéder à la démolition de la maison "KUNZ" sise sur la parcelle N° 2965 au lieu-dit "Pré d'Ile" et propriété de la ville. Les travaux seront effectués durant le 3e trimestre 2019. Le conseil a adjugé ces travaux à l'entreprise Raymond RITHNER SA.
- Lors de sa séance du 26 août 2019, le conseil municipal a décidé de réaliser une piste finlandaise, sous la forme d'une boucle de 450 mètres, entre la gouille des "Mangettes" et le Rhône. A cet effet, le dossier a été transmis pour autorisation aux services cantonaux compétents.
- Lors de sa séance du 26 août 2019, le conseil municipal a adjugé au bureau SOLLERTIA un mandat d'étude et de réalisation de l'aménagement routier pour le passage inférieur des Bans au lieu-dit "Tardys", en coordination avec les CFF, étant donné les dégradations que présente l'ouvrage.